Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

LES CPTS SONT DES REGROUPEMENTS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI CONSTRUISENT ENSEMBLE UNE RÉPONSE COORDONNÉE AUX BESOINS D'UN TERRITOIRE. ELLES ASSOCIENT, SELON LES PROJETS, DES ACTEURS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS, DES ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES ET DES PARTENAIRES MÉDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX.

ENJEU : STRUCTURER LES PARCOURS DE SANTÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.
OBJECTIF : APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS LOCAUX.
RÉFÉRENCE : ARTICLE 65 DE LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.

LES CPTS PEUVENT S'APPUYER SUR LA FÉDÉRATION DES CPTS (FCPTS), QUI ACCOMPAGNE LEUR DÉVELOPPEMENT, FACILITE LES ÉCHANGES ENTRE TERRITOIRES ET REPRÉSENTE LEURS ENJEUX AUPRÈS DES INSTITUTIONS.

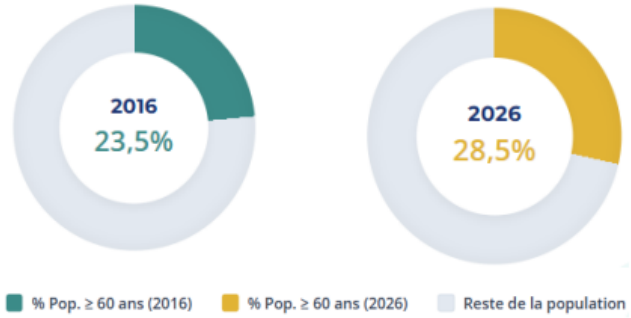
URPS ORTHOPHONISTES D'ILE-DE-FRANCE
URPS-ORTHOPHONISTES-IDF.FR

DÉFINITION

UNE CPTS EST UNE ORGANISATION CRÉÉE À L'INITIATIVE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AUTOUR D'UN PROJET COMMUN. ELLE VISE À RENFORCER LA CONTINUITÉ, LA COHÉRENCE, LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS.
SA COMPOSITION S'ADAPTE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET PEUT ASSOCIER DES PROFESSIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS, DES ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES ET DES ACTEURS MÉDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX.

LE CONSTAT

LE BESOIN DE COORDINATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ S'ACCENTUE AVEC LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LA PROGRESSION DES MALADIES CHRONIQUES. EN 2026, 28,5% DE LA POPULATION FRANÇAISE A 60 ANS OU PLUS, CONTRE 23,5% EN 2016.



LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ CONFIRME CETTE ÉVOLUTION : LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES SONT PASSÉES DE 600 EN 2015 À 2 501 EN 2023.



LE DISPOSITIF

LA CPTS REPOSE SUR UNE LOGIQUE SOUPLE ET TERRITORIALE. ELLE PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉE PAR L'ARS ET CONTRACTUALISÉE EN LIEN AVEC LES DYNAMIQUES LOCALES.
ELLE CONTRIBUE À AMÉLIORER LES PARCOURS DES PATIENTS LES PLUS VULNÉRABLES, NOTAMMENT LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES, EN SITUATION DE PRÉCARITÉ, DE HANDICAP OU DE PERTE D'AUTONOMIE.

BILAN DEPUIS LA CRÉATION

DEPUIS LEUR CRÉATION, LES CPTS ONT CONNU UN DÉPLOIEMENT RAPIDE. D'UNE VINGTAINE DE STRUCTURES VALIDÉES EN 2018, ELLES SONT PASSÉES À 624 CPTS RECENSÉES AU 9 MARS 2025, AVEC UN OBJECTIF DE COUVERTURE PROGRESSIVE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.